



N° 47

Séance du 04/10/2017

Objet : Renforcement de la commission du développement économique et touristique.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 21

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation :

26/09/2017

Date d'affichage :

04/10/2017

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

/ /2017

Et affichage du :

/ /2017

L'an 2017, le 04 octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine.

Etaient présents :

Mme ABDOU -MADI, Sandati, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. AHMEDCOMBO Ali, M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAROUNA Attoumani, M. HAROUNA Zaidani, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. MADI Saïd, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MIKIDADI Madihali, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Etaient absents :

M. ABDALLAH Saïd, M. ALI-MALLOU ASSANI Assani, Mme ALI Fatima, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. ABDOU Mikidachi, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme AHMED Fatima, Mme AHMED Aïda, Mme BAMANA Anchya, Mme CHANFI Dahabia, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme SAINDOU Dhoirifia.

Procurations : Néant.

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M. MADI Saïd.

Vu la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la délibération n° 012 du 09 avril 2016 de la Communauté de Communes du Centre-Ouest relative au vote des commissions permanentes ;

Comme 65% des communautés, la CCCO a fait le choix d'inscrire sa compétence tourisme au sein de ses compétences obligatoires, en la rattachant au « développement économique ». Le tourisme est de fait prioritairement considéré comme l'un des leviers de son intervention en faveur de l'emploi et de la création d'activités.

Considérant son expérience et son implication dans le secteur du développement touristique à Mayotte, il est proposé au conseil communautaire de revoir la composition de « la commission économique et tourisme » en y intégrant Monsieur Harouna ATTOUMANI en tant qu'expert.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

D'intégrer **Monsieur Harouna ATTOUMANI** en tant qu'expert dans « la commission du développement économique et touristique », modifiant ainsi la composition de la Commission de développement économique et touristique mentionnée dans la délibération n° 012 précitée.

Avec ce changement, voici la nouvelle composition de ladite commission :

Nassuhati ABDOU COLO (Tsingoni)

Moissoukari MADI MARI (Sada)

Assani ALI-MALLOU (Chiconi)

Salima MAHADI (Mtsangamouji)

Madihal MIKIDADI (Tsingoni)

Mohamed Barrabé SAID (Mtsangamouji)

Chakila AHAMADA (Tsingoni)

Dhoirifia SAINDOU (Ouangani)

Mikidachi ABDOU (Tsingoni)

Harouna ATTOUMANI (Ouangani)

VOTE : Adoptée à l'unanimité



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à TSINGONI, le 04/10/2017
Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

